

## Les transferts d'armes vers les groupes armés non étatiques

Chris SMITH

Le processus d'édification des nations est continu. Même dans les pays qui ont la chance d'être sûrs, homogènes et forts, le processus d'ajustement et de réforme est permanent. Dans les pays les mieux lotis, des processus pluralistes et des discours relativement rationnels s'occupent efficacement, avec discrétion et justesse, des changements nécessaires. L'État n'exerce que rarement son monopole de l'utilisation de la force et de la violence pour empêcher ou engager un changement. Les changements sont acceptés, des ajustements sont effectués et la protestation s'exprime par le biais des médias, des groupes d'intérêts et, le cas échéant, lors des élections.

Dans les pays de ce type, les acteurs non étatiques représentent rarement un problème de sécurité. Dans bien des cas, le processus politique n'est toutefois pas aussi calme et professionnel. D'ailleurs le besoin de changement n'est peut-être pas politiquement acceptable par l'État qui existe peut-être à peine dans un État-nation n'ayant ni légitimité ni pouvoir. Le plus souvent dans ces cas-là, l'État et les acteurs non étatiques ont recours à la force et à la violence pour atteindre leurs objectifs qui sont généralement très difficiles sans armes, munitions, explosifs et ressources financières. La principale préoccupation pour l'État-nation et l'analyste se pose à ce stade, lorsque les acteurs non étatiques se dotent de moyens pour mener des conflits violents. L'affrontement monte alors d'un cran. Lorsque l'opposition atteint le stade de l'affrontement violent, les acteurs non étatiques deviennent une menace pour l'État et pour les intérêts de ses dirigeants, du président aux apparatchiks.

Après la deuxième guerre mondiale, et suite au démantèlement des empires coloniaux, les processus d'édification de nations se multiplièrent ; ils furent, dans la plupart des cas, tendus et violents. Depuis l'apparition du système westphalien et la suprématie de la souveraineté, rares sont les États qui ont échappé à la violence associée à l'édification d'une nation. En ce sens, la fin de la deuxième guerre mondiale et la fin de la guerre froide furent des repères importants, voire des signes avant-coureurs, mais pas des changements énormes dans l'histoire de l'État-nation.

Depuis une dizaine d'années, les acteurs non étatiques modernes inquiètent de plus en plus ; ces groupes, qui contestent les pouvoirs et la légitimité de l'État dans sa forme actuelle, ont souvent recours à la violence et au conflit armé pour parvenir à leurs fins. Ils peuvent prendre différentes formes : du groupe d'opposition classique (non plus révolutionnaire mais rebelle) à des sociétés privées « lucratives » (non plus mercenaires) qui proposent des services militaires et de sécurité aux États (et, dans certains cas, aussi à des acteurs non étatiques) qui, pour telle ou telle raison, ne peuvent (ou ne veulent) les faire eux-mêmes. Dans cet article, c'est la première de ces catégories qui nous intéresse.

---

Chris Smith est Associate Fellow à Chatham House et chercheur invité dans les universités de Brighton et Bristol. Il a travaillé auparavant au King's College London où il a créé le programme de recherche sur les conflits, la sécurité et le développement. Il écrit énormément sur les questions de sécurité en Asie du Sud et rédige actuellement un livre sur le Sri Lanka.

La question des livraisons d'armes aux acteurs non étatiques est désormais une préoccupation de la communauté internationale. Les discussions sur les craintes que suscite la prolifération des armes légères ont mis en évidence un problème complexe. Comment traiter la question des armes illégales qui se retrouvent inévitablement entre les mains d'acteurs non étatiques qui s'opposent à l'État ?

### *Les États qui livrent des armes aux acteurs non étatiques*

Avant la fin de la guerre froide, les acteurs non étatiques parvenaient souvent, par de fortes positions idéologiques, à obtenir qu'une grande puissance leur livre des armes. Cela ne concernait pas que les deux superpuissances mais d'autres pays, par exemple la Chine ou la France. Les livraisons secrètes d'armes à des acteurs non étatiques étaient souvent un instrument de politique étrangère.

La fin de la guerre froide a depuis redéfini le contexte de la sécurité mondiale et eu un impact considérable sur l'axe nord-sud. De nombreuses puissances décidèrent de revoir leurs positions par rapport à toute une série d'acteurs et de causes dans les pays en développement. Les dirigeants comme leurs opposants ne pouvaient plus profiter des anciennes tensions de la guerre froide.

L'effondrement de l'Union soviétique créa un nouveau marché pour les armes illégales. Les responsables des arsenaux qui étaient mécontents et corrompus envoyèrent discrètement de grandes quantités d'armes sur le marché noir mondial. Ces armes se retrouvèrent rapidement entre les mains de ceux qui pouvaient les acheter. L'Afrique fut ainsi inondée d'armes légères bon marché. La multiplication de ces armes facilita certainement l'apparition des « nouvelles guerres », mais n'en fut pas la cause. Les courtiers et les entrepreneurs jouèrent aussi un rôle et firent fortune sur le marché noir dans les années 90. Ces événements permirent non seulement aux groupes armés non étatiques d'être mieux armés et capables de menacer l'État et son monopole de la violence ; ils renforcèrent aussi les pouvoirs des criminels (qui se confondaient parfois avec les groupes armés non étatiques), des voleurs de bétail aux trafiquants de drogue. Les armes légères étaient toujours aussi difficiles à contrôler et eurent un impact certain sur la situation de la sécurité régionale, surtout sur le plan de la sécurité humaine.

### *L'importance de la mondialisation*

Cette redéfinition de la sécurité est intervenue dans le contexte d'une mondialisation galopante. Le retrait des obstacles et barrières aux mouvements de biens et de capitaux a profité au commerce légal mais aussi aux activités illégales. Les mouvements d'armes sont devenus plus faciles ; ceux qui s'en chargent ont été attirés par ce produit et un marché favorable. Les réseaux criminels préfèrent les produits qui représentent une forte valeur pour de petites quantités, comme la drogue. L'on peut dire que les armes légères entrent, dans une certaine mesure, dans cette catégorie. Elles peuvent être déplacées beaucoup plus facilement que d'autres types d'armes. Un autre facteur joue aussi un rôle important : elles nécessitent des infrastructures minimales là où elles sont déployées et utilisées. Elles peuvent, en outre, être utilisées par des gens sans qualification particulière et ne nécessitent pas, ou peu, de formation technique.

Il est aussi beaucoup plus facile de financer l'acquisition d'armes légères. L'ère de la mondialisation a ouvert une nouvelle ère de la finance. Les transferts d'argent entre personnes ou d'un pays à l'autre n'avaient jamais été aussi simples. Quels que soient les efforts des États pour tenter de suivre les mouvements d'argent, l'ampleur et la rapidité des opérations ouvrent de nouvelles possibilités à ceux qui agissent en marge de la légalité.

Les forces de la mondialisation ont défini sur plusieurs plans le contexte de sécurité de l'après-guerre froide. Les acteurs non étatiques en profitent énormément. Des dons pour soutenir leurs

activités peuvent être versés en toute sécurité quasiment n'importe où dans le monde. Il est plus facile que jamais de dissimuler la source et l'arrivée des financements nécessaires pour alimenter les conflits impliquant des groupes armés non étatiques. Pour la plupart de ces conflits, les sources de financement se multiplient avec l'engagement des diasporas. La corrélation croissante qui existe entre la criminalité organisée et les conflits complique toute analyse et notamment celle qui permettrait à la communauté internationale de voir comment traiter les questions. La communauté internationale n'a ainsi jamais vraiment compris à quel point les trafiquants d'armes allaient profiter des réseaux criminels et des moyens de la criminalité organisée pour déplacer les armes d'un lieu vers un autre. Par contre, les groupes de la criminalité organisée saisissent très vite les opportunités que représentaient les États fragiles ou en déliquescence. À la fin des années 90, de l'héroïne en provenance d'Asie était acheminée en Europe en passant par les Balkans. Dix ans plus tard, la cocaïne d'Amérique du Sud arrive en Europe en passant par l'Afrique de l'Ouest.

*La communauté internationale n'a jamais vraiment compris à quel point les trafiquants d'armes allaient profiter des réseaux criminels et des moyens de la criminalité organisée pour déplacer les armes.*

### *Les acteurs non étatiques et les armes de destruction massive*

Il ne faut pas sous-estimer les conséquences que pourraient avoir des armes de destruction massive (ADM) entre les mains d'acteurs non étatiques. L'effondrement de l'ex-Union soviétique et les révélations sur le réseau de A.Q. Khan au Pakistan dessinent un scénario potentiellement cataclysmique qui fait craindre l'utilisation d'armes nucléaires.

L'on peut craindre que des bombes sales ou des stocks de pays nucléaires ne se retrouvent entre les mains de groupes armés non étatiques prônant la destruction ; la situation est pour l'instant différente. En raison de ce qui s'est produit depuis la fin de la guerre froide, l'offre devrait être importante mais rien ne permet de penser que les groupes armés non étatiques sont très demandeurs. Les utilisateurs peuvent être relativement certains que les ADM perturberont, ou détruiront, ce dont l'État a besoin et ce qu'il utilise pour asseoir sa légitimité ; il est donc étonnant que la demande ne soit pas plus grande, surtout parmi les groupes armés non étatiques qui ne se soucient guère des droits de l'homme.

Si les groupes qui veulent provoquer un tel chaos ne sont pas vraiment intéressés par les ADM c'est peut-être parce que la manipulation et le déploiement de ces armes sont si délicats. Pour la plupart de ces groupes, il n'est d'ailleurs pas évident de savoir comment et où ils pourraient décider d'utiliser ces armes. L'on ne comprend pas très bien quels pourraient être leurs objectifs politiques, tactiques et stratégiques. L'utilisation d'ADM serait, en effet, un acte de terrorisme et provoquerait certainement le chaos et les ravages que les actes terroristes « spectaculaires » cherchent à entraîner. Comme pour les attaques du 11 septembre 2001, l'explosion d'une bombe sale susciterait une terreur généralisée et durable. Quant aux coûts politiques et économiques, ils ne manqueraient pas d'être importants. Un groupe armé non étatique qui déciderait d'utiliser des ADM compromettrait sa crédibilité et ne pourrait plus engager d'initiatives pour obtenir de la communauté internationale qu'elle l'accepte et lui reconnaisse une légitimité, ni espérer conserver le soutien de ses propres partisans. Un tel acte serait un suicide politique. La plupart des groupes armés non étatiques ont des objectifs politiques ; ils ne veulent pas seulement du pouvoir, ils veulent être reconnus et respectés par la communauté internationale. Cette position sur la question des ADM est peut-être ce qui distingue les groupes armés non étatiques des organisations terroristes.

L'attrait des ADM pour les acteurs non étatiques se heurte donc à d'importantes barrières politiques et techniques. L'on ne peut cependant pas exclure qu'un jour l'irrationalité extrême ne prévaille pas si un groupe parvient à se doter de telles armes. À part la terreur extrême qu'elles provoqueraient, les ADM ne semblent heureusement pas correspondre aux divers objectifs visés par les groupes armés non étatiques.

## *Les groupes armés non étatiques et les systèmes d'armes classiques*

Les groupes armés non étatiques se procurent généralement des armes classiques auprès de l'opposition plutôt que d'acteurs extérieurs. La livraison d'armes classiques aux forces rebelles ou révolutionnaires était un phénomène de la guerre froide qui ne se produit plus. Les transferts d'armes internes peuvent représenter une part importante du « commerce » international d'armes. Il est très difficile de surveiller et d'étudier cet aspect du problème. Les fabricants d'armes ne sont pas forcément les fournisseurs (car les armes peuvent changer de mains plusieurs fois), ni même ceux qui s'assurent que les armes sont opérationnelles.

Il est arrivé à plusieurs reprises que des armes classiques se retrouvent entre les mains de groupes armés non étatiques au cours de campagnes militaires ou de soulèvements. En 1987, des rebelles au Tchad ont réussi à saisir d'importantes quantités d'armes libyennes. La Libye tenta même de bombarder le matériel qu'elle abandonnait pour qu'il ne se retrouve pas entre les mains des forces de Habré<sup>1</sup>. En 1997, suite à l'effondrement de l'État en Albanie, l'État perdit le contrôle de nombreux systèmes d'armes comme des chars et des véhicules blindés de transport de troupes<sup>2</sup>. Ces véhicules finirent par être abandonnés là où ils eurent une panne mécanique ou tombèrent en panne d'essence. En avril 2000, les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) envahirent le col de l'Éléphant qui relie la péninsule de Jaffna au reste de l'île<sup>3</sup>. Ils se saisirent alors de matériel militaire en quantités importantes, y compris de l'artillerie à longue portée, qu'ils utilisent encore aujourd'hui.

Les systèmes d'armes sont, dans l'ensemble, peu utiles aux groupes armés non étatiques. Ils leur sont toutefois très utiles lorsqu'ils sont sur le point de ne plus être considérés comme des groupes armés non étatiques et qu'ils ont accès aux infrastructures nécessaires. Il ne faut toutefois pas négliger le symbolisme de la possession de tels systèmes d'armes. C'est une chose de contester le monopole étatique de la force, mais lorsque ces groupes parviennent à rivaliser avec l'État c'est qu'ils ont réussi. La technologie militaire a joué un rôle important dans l'édification des nations après la deuxième guerre mondiale et ce pourrait bien être encore le cas si elle devait être le signe que des acteurs non étatiques deviennent des entités politiques légitimes.

## *Les armes légères illégales*

Les armes légères représentent une menace beaucoup plus grande que les ADM ou les armes classiques entre les mains d'acteurs non étatiques. Les fusils d'assaut, les mortiers et les lance-roquettes sont

***Les armes légères représentent une menace beaucoup plus grande que les ADM ou les armes classiques entre les mains d'acteurs non étatiques.***

les armes préférées des groupes armés non étatiques. (Les systèmes portatifs de défense aérienne, ou MANPADS, peuvent entrer aussi dans cette catégorie mais nous les aborderons dans une section à part.) Ces groupes armés s'intéressent moins à la puissance de feu qu'aux critères de simplicité et de mobilité car ils combattent rarement

de manière classique. Ils préfèrent la stratégie de guérilla et les tactiques insurrectionnelles et optent donc pour des armes mobiles et légères plutôt que pour des engins puissants mais encombrants.

Les transferts d'armes légères sont pratiques pour les acteurs non étatiques mais aussi pour les États. Les armes légères peuvent servir à mener une politique étrangère sans révéler la source des armes (mais le nom du fabricant). Dans les années 80, les États-Unis vendirent ainsi des armes à l'Iran et utilisèrent le produit de ces ventes pour financer les contras au Nicaragua<sup>4</sup>. Au cours de la même décennie, après l'invasion soviétique de l'Afghanistan, les États-Unis achetèrent des armes à la Chine et à d'autres pays et mirent sur pied une filière pour armer les moudjahidin qui luttaient contre les envahisseurs soviétiques<sup>5</sup>. Dans les deux cas, des objectifs controversés de politique étrangère furent atteints sans l'approbation du Congrès. Vingt ans plus tard, les conséquences de ces armes se font toujours sentir en Afghanistan comme au Pakistan.

L'administration Reagan fut rattrapée par le scandale de l'Irangate et, dans le cas de l'Afghanistan, la filière de livraison d'armes devint trop importante pour pouvoir être niée. D'autres opérations de moindre envergure étaient cependant moins visibles. À la demande du Gouvernement américain, le Royaume-Uni inclut dans la filière de livraison d'armes à l'Afghanistan des missiles surface-air Blowpipe bien avant les missiles Stinger. Peu de gens se souviennent aujourd'hui de l'importance de la décision du Gouvernement britannique, prise principalement au nom des États-Unis. Les conflits armés et violents attirent toujours des malfaiteurs tentés par l'appât de gains rapides<sup>6</sup>. Les gouvernements font appel à leurs services pour que des armes soient livrées à tel ou tel endroit en laissant un minimum de trace écrite et avec une transparence minimale.

## Les MANPADS

Les systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS) entrent dans la catégorie des armes préférées des groupes non étatiques. Ces systèmes sont faciles à utiliser, portables et relativement bon marché. Ils représentent une menace majeure, en particulier pour l'aviation. Les passagers qui traversent des continents à bord d'avions civils ne savent généralement pas que les compagnies aériennes se demandent souvent si elles doivent survoler ou non des États fragiles ou en déliquescence. Elles craignent les MANPADS qui peuvent être facilement utilisés pour attaquer des avions civils. Le 3 juillet 1988, un destroyer lance-missiles américain abattit un Airbus iranien qui effectuait un vol de routine au-dessus du Golfe persique, tuant tout les passagers et membres d'équipage ; cet avion civil aurait été pris pour un avion militaire ennemi<sup>7</sup>. Le 3 septembre 1983, un chasseur soviétique abattit un Boeing 747 de Korean Airlines<sup>8</sup>. Les MANPADS ne furent pas utilisés dans ces cas-là, mais ils pourraient produire les mêmes ravages ; un avion de ligne israélien échappa de justesse à un missile alors qu'il survolait Mombasa (Kenya) en novembre 2002.

*Les systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS) entrent dans la catégorie des armes préférées des groupes non étatiques.*

Malgré les inquiétudes récentes, il ressort des éléments disponibles que la menace est moins importante. Même si les MANPADS sont utilisés depuis près d'un demi-siècle, les attaques d'avions civils avec ces armes ont fait entre 500 et 1000 morts<sup>9</sup>. Même si c'est regrettable et tragique, cette situation n'est pas une crise majeure, passée ou présente, ni peut-être même pour l'avenir.

Les raisons pour lesquelles les MANPADS ne représentent pas une menace considérable ne sont pas très claires. Les MANPADS sont techniquement plus sophistiqués que d'autres armes légères ; ce peut être une explication. Ils utilisent généralement des batteries ou blocs d'alimentation très spéciaux qui sont difficiles à remplacer. Il semblerait que l'une des façons de vendre des Stinger au Pakistan et à l'Afghanistan consistait à mettre en marche ces appareils pour satisfaire la curiosité des acheteurs potentiels. Les vendeurs ne pouvaient faire cela que quelques fois ; lorsqu'ils avaient épuisé les batteries, l'arme était désactivée. Elle était dès lors inutile et sans valeur.

L'inquiétude que suscitent les MANPADS va croissant depuis le début de la guerre contre le terrorisme. C'est compréhensible vu le manque de connaissances concernant les capacités et la menace réelle. Il reste certainement des MANPADS quelque part (après le retrait des troupes soviétiques en Afghanistan, les États-Unis perdirent la trace de plusieurs centaines de missiles surface-air Stinger), sont-ils encore utilisables, où se trouvent-ils, qui les a ? Où pourraient-ils être utilisés, quand et contre qui ou quoi ? Les MANPADS ne constituent peut-être pas une menace aussi importante que l'effet cumulé des armes légères. Il n'en reste pas moins qu'un seul système portatif de défense aérienne peut avoir des effets dévastateurs. Il est donc important de suivre les mouvements des MANPADS surtout ceux qui ne tombent pas dans de bonnes mains. Ceux qui sont en mesure d'apporter des réponses techniques ont vite réagit face à ces menaces potentielles. L'une des priorités des experts de l'aviation civile est de réduire la vulnérabilité des appareils ; l'industrie n'a pas manqué de proposer des solutions techniques.

### *La communauté internationale attentive aux transferts d'armes destinés à des acteurs non étatiques*

D'une certaine façon, le risque de prolifération d'armes et de capacités nucléaires à des acteurs non étatiques a conduit à ce que des initiatives soient prises sur la question des transferts d'armes aux acteurs non étatiques. La menace d'activités nucléaires et abominables dans ce que Anatol Lieven appelle la « face obscure du village mondial »<sup>10</sup> appelait une réflexion originale et des politiques novatrices pour que des mesures responsables puissent être trouvées pour redresser la situation dans un monde globalisé où des pays plus petits et moins importants pourraient avoir autant de responsabilités que de grandes puissances<sup>11</sup>.

Après la guerre froide, les réactions massives des organisations non gouvernementales au nouveau contexte de sécurité furent un phénomène politique mondial remarquable que les pays, et plus particulièrement les pays attachés aux principes libéraux, et les Nations Unies ne pouvaient manquer de remarquer. Il s'ensuivit une conférence spéciale des Nations Unies et un Programme d'action sur les armes légères qui a eu des effets notables, malgré une opposition limitée mais énergique<sup>12</sup>. Pour efficace que ce programme ait été jusqu'à présent, il n'établit pas expressément de lien entre les armes légères et les groupes armés non étatiques. Cela pourrait être corrigé dans une certaine mesure. En effet, cette question pourrait être bientôt à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

Reste à savoir si la question des transferts d'armes aux acteurs non étatiques sera inscrite à l'ordre du jour des discussions du Groupe d'experts gouvernementaux sur un éventuel traité sur le commerce des armes. Il s'agit pour l'instant d'une initiative classique de maîtrise des armements puisqu'elle vise à réglementer plutôt qu'à mettre un terme au commerce international d'armes. Le traité proposé est résolument axé sur le commerce d'armes classiques, ce qui inclurait les armes légères. Or les armes classiques sont, à ce stade, considérées (de manière assez approximative) comme les armes pouvant légitimement être présentes dans les conflits modernes et utilisées par des forces armées modernes. La possession d'armes légères par des acteurs non étatiques ne serait donc pas couverte par ce traité<sup>13</sup>. Si les discussions sur un traité sur le commerce des armes se précisent, et tout laisse à penser que ce sera le cas, la question des acteurs non étatiques doit être incluse le plus vite possible. Pour l'instant, toute la difficulté est de convaincre les États-Unis de participer à l'élaboration d'un tel traité ; il semble donc que la question des acteurs non étatiques sera exclue. De plus, une étude récente des réponses communiquées au Secrétaire général par les États Membres de l'ONU sur la question d'un éventuel traité sur le commerce des armes montre que seulement 6 États sur près de 100 ont répondu que les transferts aux acteurs non étatiques devaient figurer parmi les types de transferts visés par un tel traité<sup>14</sup>. Ce serait une occasion manquée qui aurait de sérieuses conséquences. Par le passé, de nombreux États refusaient de signer la Convention d'Ottawa car elle ne s'appliquait pas aux acteurs non étatiques, alors qu'ils utilisent aussi des mines terrestres antipersonnel et qu'ils ont généralement moins d'égard pour les populations civiles que les États. Cet argument, qu'il est difficile de contrer, pourrait être une faille importante du processus pour un traité sur le commerce des armes.

### *Les questions pratiques et politiques de contrôle*

Les caractéristiques des armes légères encouragent la demande et posent des problèmes insolubles à ceux qui veulent un contrôle infaillible des stocks actuels et futurs. Même si, dans les années qui viennent, des mesures ou révisions font avancer l'effort global de contrôle des flux d'armes illégales, un régime complet et vérifiable sera encore loin d'être une réalité.

Cela ne veut pas dire pour autant qu'il faut saper les efforts de la communauté internationale, il faut bien sûr les encourager. Les négociations devront traiter une question majeure : la responsabilité des fournisseurs. Les initiatives concernant le type d'architecture nécessaire pour contrôler le commerce

international des armes ont soulevé la question de savoir si les fabricants doivent être les principaux responsables. Cette question est complexe et problématique sur le plan des armes classiques et plus particulièrement des armes légères. En raison de la lente obsolescence de ces armes et du fait qu'elles passent régulièrement entre d'autres mains, où commence et où s'arrête la responsabilité ? Le fabricant d'une arme légère peut-il être tenu politiquement ou juridiquement responsable d'armes qui sont passées entre de nombreuses mains et ont traversé plusieurs pays ? Dans quelle mesure et jusqu'à quand un fabricant devrait-il être responsable de l'utilisation faite des armes qu'il produit ? Comment la responsabilité peut-elle être concrètement transférée ? Par définition, les armes illégales ne sont pas enregistrées.

Certaines remarques finales concernent les situations où le contrôle n'est peut-être pas la meilleure action. Dans certains cas, l'État ne peut conserver le monopole de la force et de la violence. À la fin des années 90, dans le sud de l'Albanie, la police accordait discrètement des licences ou fermait les yeux sur certaines personnes qui faisaient l'acquisition d'armes<sup>15</sup>. L'ordre public s'effondrait et les gens se procuraient des armes illégales qui leur semblaient être le seul moyen de protéger leurs familles, leurs biens et leurs activités. Est-ce la voie ouverte vers l'anarchie ou un esprit imaginaire peut-il envisager alors un moyen de contrôle ? Si, dans de telles circonstances, des licences sont accordées pour des armes illégales, les licences ne peuvent-elles être révoquées lorsque l'État retrouve le monopole de la force ? Peut-on de même dire que les acteurs non étatiques ont toujours tort d'acquiescer des armes illégales ? Le monopole de la force n'est pas toujours utilisé par l'État pour protéger les intérêts et la sécurité de ses citoyens quelles que soient leurs origines ethniques ou leurs convictions religieuses. Le fait que l'État abuse souvent du monopole de la force qu'il détient contre des particuliers ou des communautés qui sont, par définition, sans défense est souvent négligé par le milieu de la maîtrise des armements. Un État fort, un État légitime qui se fonde sur la pluralité, a rarement besoin d'exercer le monopole de la force pour parvenir à ses fins. Les États fragiles sont très différents. Si l'on admet que des acteurs prennent les armes face à un État répressif, peut-on aussi justifier que des armes leur soient livrées pour soutenir cette action ? Peut-on dire que la livraison d'armes légères à des acteurs non étatiques est une bonne chose s'ils luttent pour une cause juste ?

Le débat sur les armes légères est loin d'être clos. Il restera, à juste titre, pendant des années encore, un sujet de politique internationale. Les avancées seront certainement rares, mais c'est précisément le nœud du problème. C'est un sujet unique de la maîtrise des armements. Les groupes armés non étatiques vont rester un problème de sécurité. Espérons que les initiatives des ONG, comme l'action de l'Appel de Genève, enregistreront des progrès dans le domaine des armes légères comme elles l'ont fait pour les mines antipersonnel. Les armes légères posent toutefois des problèmes beaucoup plus complexes et il faudra des années pour les démêler aussi bien politiquement qu'intellectuellement.

#### Notes

1. « Libyan Intervention in Chad, 1980–mid-1987 », *GlobalSecurity.org*, dernière modification le 27 avril 2005, <[www.globalsecurity.org/military/world/war/chad.htm](http://www.globalsecurity.org/military/world/war/chad.htm)>.
2. « Many Guns, Few Solutions in Albania; Looting of Armories Litters Chaotic Country With Weapons », *The Washington Post*, 12 mars 1997.
3. British Refugee Council, 2000, « Tigers Seize Elephant Pass », *The Sri Lanka Monitor*, n° 147, avril.
4. Voir Lawrence E. Walsh, 1993, *Final Report of the Independent Counsel for Iran/Contra Matters: Volume I, Investigations and Prosecutions*, Washington, United States Court of Appeal for the District of Columbia Circuit, Executive Summary.
5. Federation of American Scientists, *Arms Transfers: Past US Arms and Military Aid to Afghanistan*, dernière mise à jour le 2 avril 2008, <[www.fas.org/terrorism/at/index.html](http://www.fas.org/terrorism/at/index.html)>.
6. C. Smith, 1993, *The Diffusion of Small Arms and Light Weapons in Pakistan and Northern India*, London Defence Studies, n° 20, Centre for Defence Studies, octobre.
7. « Navy Missile Downs Iranian Jetliner », *The Washington Post*, 4 juillet 1988.

8. « ICAO Completes Fact-finding Investigation », communiqué de presse de l'Organisation de l'aviation civile internationale, 16 juin 1993.
9. Sarah Chankin-Gould et Matt Schroeder, 2004, *Man-Portable Air Defense System (MANPADS) Proliferation*, Federation of American Scientists, <[www.fas.org/asmp/campaigns/MANPADS/MANPADS.html#fn13\\_tgt](http://www.fas.org/asmp/campaigns/MANPADS/MANPADS.html#fn13_tgt)>.
10. Anatol Lieven, 2001, « Strategy for Terror », *Prospect*, n° 67, octobre, <[www.prospect-magazine.co.uk/article\\_details.php?id=3505](http://www.prospect-magazine.co.uk/article_details.php?id=3505)>.
11. S. Snyder, 2003, *Proliferation Concerns and Issues of Verification: Coordinated Response to Any Actual Threat of Use of WMD by Non-State Actors*, papier présenté lors de la conférence conjointe de l'ONU et de la République de Corée sur les questions de désarmement et de non-prolifération, Jeju Island, République de Corée, 3-5 décembre 2003, <[disarmament.un.org/rcpd/pdf%20ROK%202003/Snyder%20WMD.pdf](http://disarmament.un.org/rcpd/pdf%20ROK%202003/Snyder%20WMD.pdf)>.
12. Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, dans le Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, document des Nations Unies A/CONF.192/15, New York, 2001.
13. P. Cornish, 2007, *An International Arms Trade Treaty: Building Consensus and Making It Work*, actes d'une conférence organisée au Royal College of Defence Studies, Seaford House, Londres, 5 juin 2007, Londres, Chatham House.
14. Sarah Parker, 2008, *Implications of States' Views on an Arms Trade Treaty*, Genève, UNIDIR, p. 22.
15. C. Smith et D. Sagramoso, 1999, « Arms Trafficking May Export Albanian Anarchy », *Jane's Intelligence Review*, vol. 11, n° 1, janvier, p. 24 à 28.